

B.P.

Charpentier de Marine

PAR
APPRENTISSAGE

Etre titulaire d'un
diplôme du bois



Infos Pratiques

- ◆ Internat (Garçons & Filles)
- ◆ Lycée à 20 mn à pied de la gare SNCF

C.F.A du Lycée de la Mer

29 Allée de la Barbotière

33470 GUJAN-MESTRAS

Tel. : 05 56 22 39 50

Mel : ce.0332870r@ac-bordeaux.fr

www.lyceedelamergujan.fr

Le titulaire de ce diplôme est un **ouvrier hautement qualifié**, capable d'occuper un emploi correspondant aux activités les plus complexes du métier de charpentier de marine.

Il intervient dans la réalisation de travaux (construction neuve, réparation, restauration) sur **des navires en bois et matériaux associés** : construction de charpente navale traditionnelle, strip planking, contre plaqué, revêtement époxy sur construction bois.

C'est un opérateur qualifié dans la mise en œuvre des interfaces bois/autres produits (acier, alliages légers, composites...) et le **traçage est un point fort de son métier**. Ses compétences lui permettent de s'intégrer dans le secteur **prototypage et modelage des grandes entreprises du nautisme**.

Dans son domaine d'intervention, le titulaire du **BP charpentier de marine** est amené à :

- Réaliser en autonomie des tâches ou opérations complexes,
- Animer l'intervention d'une équipe, sur des ouvrages ou produits d'importance telle qu'ils nécessitent d'employer plusieurs personnes,
- Participer à des travaux de montage d'équipement et de réseaux dans le cadre d'une équipe dirigée par une personne spécialisée,
- Entretenir des relations entre les différents services et clients de l'entreprise.

❖ Contenu de la formation : (2 ans)

↪ Alternance : (35h/semaine)

- 15 semaines en centre de formation
- 32 semaines en entreprises

↪ Enseignement Professionnel :

- Étude technique et scientifique d'un ouvrage
- Analyse technique d'un navire
- Épure et gabariage
- Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise
- Fabrication d'un ouvrage complexe
- Préparation d'une réalisation

↪ Enseignement généraux :

- Expression française et ouverture sur le monde
- Maths—Sciences

❖ Suite de parcours :

- ☑ Poursuite d'étude
- ☑ Insertion professionnelle

L'apprentissage est une formation pratique et professionnelle qui se déroule en partie en entreprise. Cette expérience permet à l'apprenti de développer son autonomie et de « se vendre » mieux au moment de la recherche d'un emploi après la formation : c'est le plus de l'apprentissage.

Dans l'entreprise, l'apprenti est salarié, encadré par un maître d'apprentissage et travaille pour l'employeur.

❖ **Condition d'âge** : de 16 ans à 29 ans

❖ **Condition d'accès BP Charpentier de Marine** :

- Être titulaire d'un CAP Charpentier de Marine
- avoir effectué 5 années d'activité professionnelle dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme

❖ **Secteurs d'activité pouvant assurer la formation d'un apprenti**

Entreprises de construction ou de réparation navale et fluviale, de réparation et de restauration des secteurs de la plaisance, de la pêche ou du nautisme fluvial.

Les activités développées doivent correspondre aux fonctions de construction, d'aménagement et d'équipement de navires.

❖ **Conditions à remplir pour le Maître d'apprentissage**

- Soit justifier de 5 ans d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec le diplôme préparé par l'apprenti
- Soit être titulaire d'un diplôme équivalent que celui de l'apprenti et justifier de 3 ans d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec le diplôme préparé par l'apprenti

❖ **Rémunération de l'apprenti**

Année de Contrat	16—17 ans	18—20 ans	21—25 ans	26 ans et +
1ère année	27% 410,72€	43% 654,12€	53% 806,24€	100% 1521,22€
2ème année	39% 593,27€	51% 775,82€	61% 927,94€	100% 1521,22€
3ème année	55% 836,67€	67% 1186,55€	78% 1186,55€	100% 1521,22€